

PRÉAVIS N° 233

AU CONSEIL COMMUNAL

Rendre les transports publics urbains accessibles à tous

En réponse au Postulat « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » de M. le Conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de Mme la Conseillère Camille Cantone pour le parti Socialiste.

Demande de crédit pour :

- une nouvelle offre de billets de transports publics, pour un montant de **CHF 180'000.-** par année
- le lancement d'actions de promotion, pour un montant de **CHF 19'440.-** TTC ;

Déléguée municipale : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 20 juillet 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le lancement du nouveau réseau de bus urbain en décembre 2014 a permis aux habitants de Nyon d'utiliser les transports publics de manière simplifiée et surtout plus pratique : le bus tous les quart d'heure, la lisibilité des horaires, la clarté des arrêts de bus, etc. Toutes ces mesures permettront d'améliorer la fréquentation des transports publics et de fidéliser les usagers.

Après neuf mois de mise en service, on peut constater que le nouveau réseau de bus répond aux objectifs fixés, à savoir le respect des horaires, la ponctualité et l'augmentation de la fréquentation qui a atteint 30% pour le réseau urbain Nyon-Prangins au premier trimestre 2015.

Cette augmentation de la fréquentation est très réjouissante pour la Municipalité qui reste toutefois consciente que l'augmentation de l'attractivité des transports publics dépend aussi de la tarification du titre de transport. D'où une série de mesures que la Municipalité s'applique à mettre en place pour mettre l'utilisation des transports publics à la portée de tous.

La première de ces mesures a été le lancement, fin 2014, de la subvention de 20% sur le prix de l'abonnement de bus de la zone 20 Mobilis. D'autres mesures sont en cours de réalisation et vont compléter le panel d'offres de titres de transports visant à fidéliser tous les usagers nyonnais : ceux qui prennent le bus régulièrement et ceux qui l'utilisent de manière ponctuelle et pour de courts trajets.

Cette volonté municipale de promouvoir les transports publics va donc de pair avec plusieurs propositions émanant du Conseil communal :

- « Nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre découverte ? », postulat déposé le 12 mai 2014 par le conseiller Fabien Bourqui et Consorts, au travers duquel il est demandé la gratuité des transports publics durant un mois, voire une année. (Rapport municipal 193/2014)
- Une intervention du conseiller David Vogel demandant à la Municipalité d'offrir des billets de bus aux nouveaux habitants en guise de bienvenue,
- « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. », postulat déposé le 24 avril 2015 par le conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et la conseillère Camille Cantone pour le parti socialiste demandant les nouvelles subventions ci-dessous :
 - o Mise en circulation de billets à CHF 1.- ;
 - o Gratuité des transports lors d'évènements ciblés ;
 - o Introduction d'une carte pour les parcours courts ;
 - o Cartes multi-courses pour les étudiants / AVS / AI / RI ;
 - o Création de cartes familles ;
 - o Subventionnement d'un abonnement mensuel juniors et séniors.

Le présent préavis vaut réponse à ce dernier postulat. Pour des raisons techniques et logistiques qui seront évoquées plus loin, les propositions de gratuité demandées ne peuvent être suivies telles quelles. La Municipalité tient à préciser cependant que l'objectif visé par ce postulat est partagé par la Municipalité d'où ce préavis dans lequel elle présente un panel d'offres qui devrait satisfaire les postulants, puisqu'il va dans le sens de leur demande. Il pourrait de plus rapidement être mis en place si le Conseil communal en accepte le coût.

A noter que certaines offres seront cofinancées par le Conseil régional qui mène une démarche similaire pour promouvoir les mesures de mobilité pour les habitants du district, tandis que la Ville de Nyon le fait pour ses propres habitants et utilisateurs des transports publics urbains de la zone 20 Mobilis.

2. Propositions des postulants

Dans leur postulat, les conseillers F. Bourqui et C. Cantone listent des propositions de subventions destinées à « revitaliser le centre-ville en permettant à tous les habitants d'y accéder plus facilement grâce à des titres de transports à la hauteur des moyens de chacun ».

Avant d'évaluer ces propositions, il est important de rappeler que la zone 20 Mobilis, dans laquelle se déploie le réseau de bus urbain Nyon-Prangins, est régie par la Communauté Tarifaire Vaudoise (ci-après CTV). Les tarifs sont uniformes sur l'ensemble du canton et les communes n'ont aucune liberté sur la tarification à appliquer.

Les tarifs comme les offres sont discutés par les entreprises membres de la Communauté tarifaire au sein des différents groupes de travail ou chaque entreprise est représentée et défend ses intérêts. Pour la Communauté Tarifaire Vaudoise, 11 entreprises en sont membres et leurs propositions sont validées par le Comité directeur de la CTV, où chaque entreprise a une voix. Certaines décisions exigent l'unanimité comme par exemple les changements de tarification ou la répartition des recettes entre les entreprises de la CTV.

Dès lors, pour les réseaux urbains, par exemple, il n'est plus possible d'appliquer sa propre tarification puisque celle-ci est désormais zonale et que les zones sont pour la plupart desservies par plusieurs entreprises.

2.1 Carte multi-courses

C'est ainsi que la carte multi-courses demandée par les postulants ne fait pas partie de l'assortiment Mobilis. Lors de l'extension de la CTV en décembre 2010, certaines entreprises, dont les TPN et le NStCM, ont souhaité maintenir cette carte dans l'assortiment Mobilis zone 20. Cela leur a été refusé, certaines entreprises n'étant pas équipées d'oblitérateurs et les coûts d'acquisition de ces oblitérateurs étant beaucoup trop onéreux.

Il a été cependant mis en vente des billets individuels en « pré-vente », qui peuvent être achetés auprès de tous les guichets équipés du système de vente Prisma (CFF). Ces billets se présentent sous la forme de ticket unique à oblitérer et sont valables une année après leur date d'émission. Selon des discussions en cours, les cartes multi-courses pourraient être remises en circulation d'ici la fin de l'année 2015.

2.2 Court parcours / saut de puce

La clientèle du réseau Nyon-Prangins réalise majoritairement des parcours entre 3 et 5 arrêts.

Un billet « saut de puce » n'a pas d'utilité du fait que la majorité de la population n'utilise pas les transports publics pour une distance aussi courte. La clientèle cible pour ce court parcours ou « saut de puce » serait les personnes âgées, les abonnés et les détenteurs d'un abonnement ½ tarif.

Dans la CTV, seules les Villes de Lausanne et Morges proposent le billet « court parcours » (1 à 3 arrêts), ces billets faisant partie de leur assortiment avant l'extension de la CTV. Morges souhaite supprimer ce titre de transport dans un délai relativement proche en raison de la perte de recettes engendrées et du constat fréquent de fraude des usagers.

Pour Lausanne, celui-ci est maintenu en raison du fait que la population lausannoise est obligée, depuis décembre 2013, d'acheter un billet Grand Lausanne (2 zones) pour circuler en ville.

Néanmoins, les transports publics lausannois (tl) ont constaté une augmentation considérable de la fraude depuis l'introduction du billet Grand Lausanne. Une partie des clients achètent un billet court parcours (CHF 2.50.-) pour éviter de payer un billet à CHF 3.50.-, alors qu'ils effectuent plus de 3 arrêts.

La mise en place d'un tel titre de transport à Nyon n'a pas été possible car le réseau urbain est concentré dans une seule zone (20) et les entreprises de transports partenaires limitent les charges à se répartir par tous.

2.3 Cartes famille

Cette formule n'est pas incluse dans l'assortiment Mobilis. Pour rappel, la « Carte junior » nationale est reconnue sur l'ensemble des entreprises de transport. Pour CHF 30.- par année, les enfants de moins de 16 ans voyagent gratuitement pour autant qu'ils soient accompagnés d'un parent. Il existe également la « Carte petits-enfants » au même prix, avec laquelle l'enfant voyage gratuitement s'il est accompagné par l'un de ses grands-parents.

L'appartenance des TPN à la CTV Mobilis implique donc une marge de manœuvre limitée quant à la possibilité de promouvoir localement les transports publics et de mettre en place des subventions et des offres attractives ou incitatives pour les habitants.

3. Nouvelle offre proposée par la Ville

Afin de cibler une offre qui réponde aux demandes formulées par les Conseillers communaux et qui complète celles existantes, la Municipalité propose une offre de **carnets de 10 tickets au prix de CHF 20.- au lieu de CHF 30.-** (plein tarif) ou CHF 24.- (tarif réduit) à tous les voyageurs du réseau.

La mise en place de cette offre pour tous, et non pas uniquement pour les habitants de Nyon, est la seule manière d'éviter de devoir mettre en place un système de gestion lourd et coûteux. En effet, si l'on voulait réserver l'offre uniquement aux Nyonnais, cela impliquerait des contrôles et des procédures administratives lourdes à gérer par les services de la Ville.

De plus, ces carnets de tickets avantageux favoriseront l'accès des transports publics à l'ensemble des voyageurs, encourageront l'essai du nouveau réseau de bus et ses nombreux avantages à un public plus large, au profit de la population elle-même et du report modal.

Cette offre sera particulièrement intéressante pour les usagers ponctuels (1 à 2 fois par semaine) et pour de courts trajets (1 à 2 arrêts) appelés « sauts de puce », formule qui n'existe pas dans la zone 20 de la Communauté Tarifaire Vaudoise Mobilis.

La Ville de Nyon subventionnera CHF 10.- sur le prix unitaire de CHF 30.- du carnet de 10 billets plein tarif et CHF 4.- sur le prix unitaire de CHF 24.- du carnet de 10 billets tarif réduit.

Tous les usagers de la zone 20 Mobilis, y compris les habitants de Prangins et les visiteurs des deux communes pourront acheter les carnets de 10 billets. **Le coût réel du billet pour l'utilisateur sera alors de CHF 2.- au lieu de CHF 3.-.**

Ces carnets seront mis **en vente aux guichets des TPN et CFF ainsi qu'à l'Office du tourisme de la Ville** pour assurer une meilleure lisibilité et pour éviter de surcharger les services de l'administration communale. Ces trois espaces de vente refactureront à la Ville le total des subventions.

En revanche, les distributeurs automatiques de tickets (TPN, NStCM et CFF) ainsi que les chauffeurs TPN et CarPostal continueront à générer le billet individuel aux tarifs de la CTV (CHF 3.00.- plein tarif et CHF 2.40.- demi-tarif). Ainsi, tout ticket vendu en dehors des points de vente précédemment mentionnés, ou vendu individuellement (ticket à l'unité), ne sera pas subventionné.

4. Offres déjà proposées par la Ville

La Ville a déjà mis à disposition des habitants nyonnais un panel d'offres pour les usagers des transports publics :

4.1 Kit mobilité destiné aux nouveaux habitants

Elaboré en collaboration avec le Conseil régional et destiné aux nouveaux habitants, ce kit mobilité, disponible depuis le 1^{er} août, comprend, entre autres documents, un bon pour un carnet de 10 courses à utiliser sur la zone 20 Mobilis. Cette formule est souple à utiliser par les nouveaux habitants de Nyon et Prangins qui auront l'occasion ainsi de tester le nouveau réseau de bus au quart d'heure grâce à ces tickets offerts par les deux Communes et cofinancés par le Conseil régional.

Ce Kit mobilité se caractérise par un porte document contenant des informations locales sur les différentes offres de mobilité. A Nyon ce kit sera ajouté à l'enveloppe de bienvenue que la Municipalité adresse à chaque nouvel habitant.

Chaque ménage trouvera dans l'enveloppe un bon qui lui permettra de récupérer un carnet de 10 tickets de bus d'une valeur de CHF 30.-, valable durant une année sur la zone urbaine 20 Mobilis. Le coût de ces carnets est pris en charge pour 1/3 par le Conseil régional et pour 2/3 par chacune des Communes.

Pour l'année 2015, nous estimons à 1'000 l'arrivée de nouveaux ménages à Nyon. De ce fait, CHF 20'000.- ont été prévus dans le Fonds Efficacité Energétique et Energies Renouvelables ci-après (EEER).

Cette dépense fluctuera d'année en année en fonction du nombre de nouveaux ménages s'installant dans la commune. Elle dépendra également du nombre de carnets qui seront récupérés par les nouveaux habitants.

En fin de chaque année, un décompte sera fait par les TPN qui ne nous factureront que les carnets distribués.

4.2 Abonnement Mobilis Zone 20

Cette subvention de 20% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis zone 20 (possibilité de rassembler des abonnements mensuels et se les faire rembourser 2x/an) est accordée aux Nyonnais depuis septembre 2014. Cette mesure a été lancée pour promouvoir la mise en place du bus urbain au quart d'heure.

Un adulte nyonnais paie actuellement son abonnement de bus CHF 53.-/mois au lieu de CHF 66.- et un enfant dès 12 ans paie CHF 37.60/mois au lieu de CHF 47.-. L'abonnement annuel est au prix de CHF 530.- au lieu de CHF 660.-, soit une subvention de CHF 130.- par habitant adulte/an.

La subvention des abonnements est la formule la plus pratique pour des déplacements réguliers. L'abonnement reste le meilleur moyen de fidéliser une clientèle qui privilégiera l'utilisation des transports publics pour tous les déplacements que ce soit pour le travail, les achats, les activités et les loisirs.

Un budget de CHF 27'000.- est réservé chaque année dans le Fonds EEER pour couvrir l'entier des subventions proposées par la Ville aux habitants : voiture électrique, vélo classique, abonnement Mobilis et abonnement Mobility. Les subventions à l'achat d'un abonnement Mobilis zone 20 pour les habitants sont actuellement prélevées sur ce Fonds, dans la limite du budget global disponible.

4.3 Cartes journalières CFF

3'192 Cartes journalières CFF ont été vendues à prix avantageux en 2014 par le Contrôle de l'habitant.

10 cartes sont disponibles par jour soit 3650 cartes journalières à l'année au prix de CHF 40.- du lundi au jeudi et de CHF 50.- du vendredi au dimanche au lieu de CHF 73.- en moyenne. Il est nécessaire d'effectuer au préalable une réservation sur le site internet de la Ville. Seuls les habitants de la Commune sont habilités à le faire. L'attribution de ces cartes se fait de manière équitable pour satisfaire les demandes de tous.

Cette subvention présente un fort succès pendant les fêtes ainsi que pendant les vacances scolaires.

4.4 Gratuités ponctuelles des transports publics

Nocturnes – Fêtes de printemps et d'automne

Pendant les nocturnes de fin d'année (pour 2014, vendredi 19 décembre et lundi 22 décembre), la gratuité a été offerte le soir de 19h00 à la fin du service (minuit) à tous les utilisateurs des bus urbains.

Pour les Fêtes de printemps et d'automne la gratuité est également offerte toute la journée aux utilisateurs du bus urbain.

Pics de pollution

Lors de pics de pollution, la gratuité des lignes urbaines permet de rendre la population attentive aux alternatives à la voiture, source de pollution importante favorisant ainsi le report modal du véhicule individuel vers les transports publics.

Lancée simultanément au déclenchement par le Canton de l'action Bol d'Air en cas de pollution importante (seuil de 75 µg/m³ d'air (moyenne journalière) pour les particules fines et seuil de 180 µg/m³ (moyenne horaire) pour l'ozone), elle permettra également de favoriser l'utilisation des transports publics afin de réduire l'émission pollution.

Un communiqué de presse accompagnera cette mesure à chaque fois que celle-ci sera déclenchée. Une information sur la page d'accueil du site internet de la Ville et sur celle des Transports publics de la région nyonnaise sera également relayée pour informer la population des mesures mises en place.

Offres combinées

Les offres combinées sont des mesures incitatives mises en place en partenariat avec les transporteurs et le Conseil régional. Ces offres permettent différents avantages combinant transports publics et animations culturelles tels que des réductions sur les spectacles ou entrées de musée sur présentation d'un titre de transport, la mise à disposition de titres de transport offerts pendant des manifestations (Vision du Réel, etc), ou encore la mise en place d'activités combinant transports publics et animations sportives à prix avantageux.

5. Exemples d'autres villes

Pour comparaison, nous listons, ci-dessous, quelques exemples d'autres villes qui ont mis en place des subventions. Elles sont destinées à différents publics-cibles, en général aux juniors jusqu'à 25 ans et aux séniors. Les quotas varient en fonction des montants à disposition des communes.

- **Montreux (VD)** : subvention de CHF 300.- pour tous les habitants enregistrés aux contrôles des habitants, à l'achat d'un abonnement annuel de bus ou train,
- **Vevey (VD)**: subvention de 15% de l'abonnement annuel CFF ou Mobilis jusqu'à concurrence de CHF 190.- pour les étudiants post-obligatoire, 40 subventions octroyées par an environ.
- **Boudry (NE)** : subvention TP de CHF 200.- par an pour les écoliers dont les parents ont un revenu compris entre CHF 0.- et 80'000.-, si plus de 3 arrêts de bus les séparent de l'école,
- **Plan-les-Ouates (GE)** : subvention de CHF 100.- à tous les habitants de la commune à l'achat d'un abonnement annuel Unireso Tout-Genève,
- **Pregny-Chambésy (GE)** : subvention de CHF 50.- à tous les jeunes de moins de 25 ans de la commune à l'achat d'abonnement annuel TPG,
- **Collonge-Bellerive (GE)** : subvention de CHF 200.- à l'achat d'un abonnement annuel TPG Unireso « Tout Genève » ou abonnement général CFF pour tous les habitants de la Commune.
- **Vernier (GE)** : subvention jusqu'à concurrence de CHF 200.- pour les abonnements annuels Unireso Junior « Tout Genève ». Offre limitée aux 1'900 premiers demandeurs.
- **Genève (GE)** : Subvention de CHF 100.- pour l'abonnement annuel Unireso Senior « Tout Genève » pour tous les habitants en âge AVS.
- **Yverdon-les-Bains** : subvention de CHF 15.- pour un abonnement mensuel, CHF 150.- pour un abonnement annuel Mobilis « séniors » et CHF 35.00.- pour l'abonnement demi-tarif. Offre limitée à l'attribution des 50 premières subventions d'un abonnement annuel Mobilis et des 300 premières subventions d'un abonnement demi-tarif.
- **Corsier (GE)** : subvention de CHF 100.- à l'achat d'un abonnement annuel Unireso à tous les jeunes de 12 à 25 ans.
- **Chêne-Bougeries (GE)**: mise en place depuis 2013 de subventions pour séniors à l'achat de Cartabonus (achetée à CHF 20.- au lieu de 30.-). 100 cartes disponibles par mois jusqu'en janvier 2014. Suite à l'intérêt des personnes âgées pour cette subvention, les Autorités ont décidé d'augmenter le nombre des subventions à 120 cartes par mois.

6. Effort de communication

Dans le cadre de la mise en place en décembre 2014 des premiers éléments tangibles du nouveau concept de mobilité, une campagne de communication coordonnée entre la Ville de Nyon et les TPN a présenté à la population les principaux changements survenus.

Cette communication a exposé leur raison d'être dans le contexte du développement de Nyon et de sa région et a mis en exergue les avantages que la population pouvait retirer de ces optimisations dans la vie de tous les jours. Les échos obtenus à propos de cette campagne coordonnée ont été positifs.

Afin de promouvoir l'offre des carnets de 10 billets auprès de ses bénéficiaires potentiels, de valoriser l'investissement qui serait consenti par la collectivité à cet effet et d'inscrire cette mesure spécifique dans la globalité de la mise en place du nouveau dispositif de mobilité, la Municipalité propose d'accompagner son lancement par des mesures de communication spécifiques.

Il faut noter que les investissements consentis en 2014 pour développer les concepts et supports de communication utilisés peuvent aujourd'hui être optimisés et potentialisés par une nouvelle utilisation dans ce nouveau contexte spécifique.

Période de campagne : Dès que le Conseil communal aura validé cette nouvelle offre (fin 2015)

Public Cible :

- Habitants de Nyon (actifs, étudiants, personnes âgées)
- Personnes travaillant à Nyon
- Entreprises (relais)
- Associations locales (relais)
- Autres visiteurs réguliers
- Utilisateurs ponctuels du réseau TPN
- Touristes (via l'Office du tourisme)

Objectifs :

- Encourager l'utilisation des TP pour les déplacements internes
- Faire connaître l'offre « un carnet de 10 tickets zone 20 accessible à tous »
- 100% de la population connaît l'offre au terme de la campagne
- 21'000 carnets vendus sur 12 mois après lancement de l'offre

Positionnement :

- Nyon, l'esprit mobile ; selon la ligne visuelle et les messages clefs développés en 2014

Médias :

- Utiliser le site Internet de la Ville
- Affichage
- Affichettes
- Lettre d'information
- Tous-ménages commun avec TPN

Budget : CHF 19'440.- TTC

Comme spécifié ci-dessus, ces actions de promotion spécifique destinées à accompagner l'offre de carnets de 10 tickets à CHF 20.- s'inscriront dans le cadre d'un effort de communication global visant à poursuivre et élargir les mesures prises en 2014 pour présenter le concept de mobilité et ses divers points clés et pour inciter à l'adoption de nouveaux usages de mobilité.

Il est important de rappeler que cette communication est le moyen de promouvoir l'utilisation des bus pour les déplacements internes et va dans le sens de la volonté de la Municipalité de réussir un transfert vers d'autres modes de déplacement que les véhicules privés. La réalisation des infrastructures routières n'est certainement pas la seule solution à déployer pour arriver à accompagner le développement de la ville, l'accueil des habitants et des nouveaux emplois.

7. Incidences financières

7.1 Subventions de carnets de 10 tickets de bus

Les subventions déjà mises en place par la Ville sont financées via le Fonds EEER. Le coût de l'offre de billets zone 20 Mobilis aux prix de CHF 2.- au lieu de CHF 3.-, proposée en réponse au postulat des conseillers Bourqui et Cantone a été déterminé en s'appuyant sur les ventes des TPN effectuées en 2014, année pendant laquelle un total de 184'958 billets (adultes, demi tarifs et juniors) a été vendu sur la zone 20 Mobilis.

Un tiers de ces tickets a été acheté à plein tarif soit CHF 3.- tandis que les deux tiers ont été acquis à prix réduit (demi-tarif) soit CHF 2.40.-. Cette proportion (un tiers / deux tiers) sera maintenue ci-dessous pour l'évaluation du nombre de carnets à commander mais également pour le calcul de l'incidence financière de la mise en place de cette mesure.

Pour rappel, la fréquentation des lignes de bus nyonnaises a augmenté de près de 30% au 1^{er} trimestre de la mise en place du bus au quart d'heure. Afin de prendre en compte cette augmentation de fréquentation ainsi que la répartition précédemment décrite, et étant donné que cette mesure est adressée à un public plus large et pas uniquement nyonnais, la Municipalité propose de mettre au budget de l'Office de la mobilité **un montant de CHF 180'000.-**

Détail du montant de l'offre : Estimation selon les ventes de 2014 de 30'000 carnets de 10 tickets dont 10'000 à CHF 20.- au lieu de CHF 30.- et 20'000 à CHF 20.- au lieu de CHF 24.- pour financer la participation de la Ville à l'offre. Ce montant sera alloué à l'Office de la mobilité sur le compte 615.3657.00 « Bus TPN ».

Ces dépenses ne peuvent être estimées de manière précise, elles fluctueront annuellement en fonction du taux de fréquentation des transports publics et du nombre de demandes formulées.

7.2 Actions de promotion

Il est proposé que 10% du montant global de la nouvelle offre TP soit dédié aux actions qui seront développées pour accompagner cette nouvelle offre.

De ce fait, un montant de **CHF 19'440.-** TTC est demandé au Conseil communal via ce préavis pour déployer ces actions.

8. Aspects du développement durable

8.1 Dimension économique

Le tarif du ticket/abonnement de bus, dicté par la Communauté tarifaire Mobilis, représente malheureusement un gros handicap pour l'utilisation des transports publics et pour la réussite du report modal tant souhaité pour contenir l'augmentation du trafic automobile.

L'offre est maintenant plus attractive grâce à l'organisation du réseau et la fréquence des bus. Il reste à rétablir la dimension économique et à rendre moins onéreux le titre de transport grâce à ces offres de subventions pour renforcer l'accessibilité de tous aux transports publics.

8.2 Dimension sociale

La mise en place de subventions pour l'utilisation des transports publics permettra de rétablir une équité sociale afin de ne pas discriminer ceux pour qui le ticket de bus ou l'abonnement est trop coûteux.

8.3 Dimension environnementale

La mise en place d'une série d'offres et de subventions pour l'accès et l'utilisation des transports publics a pour principal objectif de renforcer l'utilisation des bus urbains et limiter le recours systématique à la voiture pour les déplacements locaux.

9. Conclusion

La mise en place d'offres supplémentaires a pour objectif d'accroître l'utilisation des transports publics en élargissant le champ des bénéficiaires actuels.

Comme développé ci-dessus, ces offres supplémentaires permettront de faire connaître le réseau urbain de transports publics aux nouveaux habitants mais également de fidéliser et de répondre au besoin d'une clientèle occasionnelle grâce à des prix plus attractifs.

Ces offres seront réévaluées chaque année en fonction du nombre de nouveaux habitants et du nombre de demandes. Un rapport au Conseil communal sera présenté après une année de mise en place afin de l'informer de la progression de l'utilisation des transports publics et l'utilisation des subventions mises en place.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction sera réalisée au mois de septembre prochain afin d'avoir un suivi de la qualité de l'offre proposée et d'apporter d'éventuelles améliorations possibles.

Afin d'assurer le succès de telles mesures, une communication intensive sera également envisagée afin de sensibiliser les utilisateurs des transports en commun aux nouvelles offres proposées.

NYON · PRÉAVIS N° 233 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 233 en réponse au postulat de M. le Conseiller Fabien Bourqui et de Mme la Conseillère Camille Cantone,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des offres et subventions mises en place par la Municipalité pour promouvoir l'utilisation des transports publics urbains ;
2. de prendre acte du financement des subventions du Kit mobilité et des offres mobilités via le Fonds Efficacité Energétique et Energies Renouvelables pour un montant global de CHF 47'000.- ;
3. d'allouer un budget d'environ CHF 180'000.-/an à l'Office de la mobilité sur le compte 615.3657.01 « Bus TPN » pour financer la subvention des carnets de 10 tickets pour tous les usagers des transports publics renouvelable, chaque année ;
4. d'allouer un montant de CHF 19'440.- TTC pour financer les actions de promotion qui accompagneront la mise en place de ces subventions ;
5. que le présent préavis répond au postulat « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » de M. le Conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de Mme la Conseillère Camille Cantone pour le parti Socialiste.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Jeudi 10 septembre 2015 à 19h15
Lieu	Salle de conférence de la Bretèche